

Procédure d'inscription CPAG

Vous êtes admis·e sur dossier

Vous devez maintenant procéder à votre inscription administrative, ce que vous devez faire :

1. Télécharger le dossier d'inscription administrative : *le remplir et vérifier le montant des droits à payer en consultant la fiche comptable.*

[📄 Télécharger le dossier](#)

2. Renvoyer le dossier d'inscription accompagné des pièces suivantes :

— Attestation d'acquiescement de la CVEC (Contribution de Vie Étudiante et de Campus) : toutes les informations sur le site : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

— Titres de paiement :

- * Par chèque : un seul chèque de la totalité du montant dû (*Indiquer au verso du chèque vos nom et prénom*)
- * Boursier : joindre votre notification de bourse
- * Carte bancaire : en ligne par Paybox (possibilité de paiement en 2 fois)

— Charte informatique : joindre uniquement la dernière page signée au dossier administratif

— Formulaire de choix des options et de choix des concours : à retourner dûment renseignés

Le dossier complet est à remettre ou à renvoyer au secrétariat au plus tard le vendredi 19 juillet à :



Sciences Po Bordeaux

#

Service prépa concours - CPAG

#

11 allée Ausone · Domaine Universitaire

#

33607 PESSAC Cedex

Les dossiers incomplets seront renvoyés à leur expéditeur.

Tout dossier reçu après le délai imparti retardera l'inscription de l'étudiant en question.

Date limite de demande d'annulation d'inscription et de remboursement (délibération du Conseil d'administration du 25/03/2013) :

1. Pour convenance personnelle : avant le début de la formation
2. Pour tout autre cas de force majeure, la demande sera appréciée par le Directeur de Sciences Po Bordeaux.

ATTENTION : Tous les étudiants qui n'auront pas régularisé leur inscription administrative (défaut de paiement ou justificatif manquant par exemple) dans les délais impartis ne pourront plus être valablement inscrits au CPAG de Sciences Po Bordeaux.